

A R R E S T
DV CONSEIL
D'ESTAT,

PORTANT PROLONGATION
du conuertissement & exposition au
marc des Especes d'or & d'argent le-
geres , iusqu'au dernier Decembre
prochain : & pour l'exposition des
Especes d'argent avec le remede des
grains , iusques au dernier Septem-
bre prochain.



A PARIS,
Chez SEBASTIEN CRAMOISY, Imprimeur
ordinaire du Roy, de la Reyne Regente,
& de la Cour des Monnoyes.

M. DC. XLV.

Avec Privilège du Roy.



EXTRAICT
DES REGISTRES
du Conseil d'Etat.

SVR ce qui a esté
representé au Roy
en son Conseil,
Qu'en attendant qu'il ait
esté pourueu par vn Re-
glement general au des-
ordre des Monnoyes, il
est nécessaire de donner
encore vne prolongation
pour le conuertissement

4

& exposition des especes
d'or & d'argent legeres au
marc, & des especes d'ar-
gent de France, avec le re-
mede des grains, porté par
la Declaration de sa Maie-
sté du 3. Octobre 1640.
Oüy le rapport du Sieur
de Mauroy Intendant des
Finances: SA MAIESTE'
EN SON CONSEIL a con-
tinué & prolōgé le temps
pour le conuertissement
& exposition au marc des
especes d'or & d'argent le-
geres, iusques au dernier
Decembre prochain pour

5

tout delay; pendant le-
quel temps sadite Majesté
enioint à toutes personnes
de porter ou enuoyer tāt
en la Monnoye du mou-
lin de Paris establie aux
Galeries du Louure, qu'en
celle establie en la Ville de
Lyon, toutes les especes
d'or & d'argent legeres,
pour y estre conuerties, &
la valeur renduë cōme il
est accoustumé: & à faute
d'apporter ledit or & ar-
gent leger dans ledit tems;
VEVT SADITE MAIESTE'
qu'il soit décrié de tout

6.
cours & mise; & que tout
l'or & argent leger qui se
trouuera es mains des par-
ticuliers après ledit temps
passé, demeure acquis &
confisqué au profit de sa
Maiesté, sur lequel sera
pris le tiers pour le denun-
ciateur. Et pour les espe-
ces d'argent de France
avec le remede des grains,
SA MAIESTE' en a aussi
accordé l'exposition ius-
ques au dernier Septem-
bre prochain. Fait au
Conseil d'Etat du Roy,
tenu à Paris le vingt-hui-

7
tième iour de Iuin mil six
cens quarante-cinq.

Signé, DE BORDEAUX.

Collationné à l'Original par moy
Conseiller, Secretaire du Roy
& des Finances.